

Arrêté du 9 mai 2003 modifiant l'arrêté du 29 mars 2002 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national de la Vanoise

NOR : *DEVN0320148A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 avril 1984 portant création de comités techniques paritaires centraux dans les parcs nationaux ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2002 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national de la Vanoise,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 29 mars 2002 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national de la Vanoise est modifié comme suit :

A. - Représentants de l'administration
Membres suppléants

Mme Dos Santos (Anne-Marie), intendante, remplace M. Devaux (Alain).

Article 2

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 9 mai 2003.

*Le ministre de l'écologie
et du développement durable,
Pour la ministre et par
délégation :
Le directeur-adjoint
de la nature et des paysages,
J.-M. Michel*